

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER  
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE  
COMMUNE DE CUREL  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 avril 2025

**Convocation adressée le 04/04/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, à 18 Heures 15 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

**Présents** : Mr David COLIN, Mme Nicole KRILL, Mme Elisabeth SIRI, Mme Sylvie COLIN, Mme Angélique HUGUIN

**Absent(s)** : Mme JOLY Anaïs

**Absents excusés** : Mr BECART Sylvain, Mr GREFF Benjamin, Mr COLIN Luc

**Mr BECART Sylvain a donné procuration à Mme HUGUIN Angélique**

**Mr GREFF Benjamin a donné procuration à Mme COLIN Sylvie**

**Mr COLIN Luc a donné procuration à Mme KRILL Nicole**

**Secrétaire de séance** : **BOURGADEL Marie-Christine**

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte financier unique année 2024
- Vote des taux d'imposition année 2025
- Subventions associations année 2025
- Budget primitif année 2025
- Informations et questions diverses

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

**DEL 06/2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNÉE 2024**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur COLIN, Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Curel,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mr COLIN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame HUGUIN Angélique, 1<sup>ère</sup> adjointe, et qu'il ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

RECETTES : 347 928.54 euros

DEPENSES : 354 592.30 euros

**Déficit de fonctionnement.....6 663.76 euros**

### **Section d'investissement**

RECETTES : 8 521.59 euros

DEPENSES : 24 608.53 euros

**Déficit d'investissement.....16 086.94 euros**

### **DEL 07/2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2025**

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de voter les taux de référence pour l'année 2025.

### **DEL 08/2025 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ANNÉE 2025**

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations ci-dessous les sommes suivantes :

- ADPEP	25 euros
- SOUVENIR FRANÇAIS	25 euros
- OCCE	500 euros
- LA PERCHE CURELLOISE	500 euros
- A.C.C.A	500 euros
- BOUGE TON ECOLE	500 euros
- LES VILLA'JOIES	500 euros

### **DEL 09/2025 : BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2025**

#### **Section de Fonctionnement :**

RECETTES : 405 881.59 euros

DEPENSES : 405 881.59 euros

#### **Section d'investissement :**

RECETTES : 106 759.84 euros

DEPENSES : 106 759.84 euros

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le conseil municipal adopte le budget primitif 2025.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.